



# Votation Suisse du 9 juin 2024 : Pour la liberté et l'intégrité physique (Stop à la vaccination obligatoire)



**Il ne faut pas céder son propre corps à des organisations comme l'OMS, la Confédération ou l'ONU. C'est avec cette idée que l'initiative "Stop à la vaccination obligatoire" a été lancée en Suisse. Le 9 juin, les électeurs ont désormais le pouvoir d'ancrer le droit à l'intégrité mentale et physique dans la Constitution. "Si chacun d'entre nous y met du sien, nous ne pourrons plus jamais être contraints à l'avenir de nous soumettre à une vaccination que nous ne voulons pas du tout", déclare Richard Koller, initiateur de l'initiative populaire.**

"Donc, le 9 juin 2024, nous aurons peut-être le vote le plus important depuis des années pour nous les humains. Pourquoi ? De quoi s'agit-il ? Il s'agit de notre... indépendance physique. Il s'agit de notre liberté, de tout ce qui doit entrer dans notre corps à l'avenir. Nous sommes le seul pays au monde à pouvoir décider nous-mêmes si nous voulons ou non une vaccination dans notre corps à l'avenir. Personne ne le peut dans ce monde. Partout ailleurs, ce sont les politiciens qui décident."

"Nous l'avons entre les mains le 9 juin 2024. Et chacun d'entre nous doit y contribuer. Nous avons le pouvoir de faire en sorte que nous ne soyons plus jamais contraints de nous soumettre à une vaccination que nous ne voulons probablement plus. Nous en entendrons davantage à ce sujet ce soir. Et il y a un deuxième effet secondaire."

"Si nous disons oui, le traité de l'OMS n'a aucune valeur si notre Constitution est toujours en vigueur. Parce qu'il ne peut pas être appliqué. C'est la bonne nouvelle."

Le 9 juin 2024, les citoyens suisses pourront voter sur l'initiative populaire "Pour la liberté et l'intégrité physique". L'initiative est également appelée « Initiative Stop Vaccination obligatoire ». L'initiative a été lancée en automne 2020, pendant la période de pandémie, par le Mouvement suisse pour la liberté (MSL) et déposée à la mi-décembre 2021 avec 140 264 signatures certifiées. L'article 10, alinéa 2bis du texte de l'initiative résume clairement l'enjeu de l'initiative :

Les atteintes à l'intégrité physique et mentale requièrent le consentement de la personne concernée. Le refus de consentement ne doit pas entraîner de pénalité ou de désavantage social ou professionnel pour la personne concernée.

Anian Liebrand, rédacteur en chef du Schweizerzeit, qui soutient l'initiative avec conviction, écrit à ce sujet :

"Le principe médico-éthique selon lequel le consentement explicite du patient est demandé avant tout acte médical - comme par exemple une opération, une prise de sang ou une vaccination - a fait ses preuves. L'autodétermination concernant son propre corps est un bien précieux que nous voulons renforcer - en l'inscrivant dans la Constitution fédérale."

L'initiateur de l'initiative populaire et président de la FBS, Richard Koller, écrit dans le Schweizerzeit du 3 mai 2024 que toute personne qui défend véritablement la vie, la liberté et la paix ne peut écrire qu'un OUI à la « liberté et à l'intégrité physique » sur son bulletin de vote.

de brm.

---

### Sources:

Le Mouvement libertaire suisse explique pourquoi cette initiative populaire est nécessaire

<https://fbschweiz.ch/index.php/fr/stopp-impfpflicht-initiative-fr>

Informations sur l'initiative populaire des « Schweiz-Macher »

<https://www.schweiz-macher.ch/beitrag/fuer-freiheit-und-koerperliche-unversehrtheit>

Oui à l'initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique ».

Article de Richard Koller, président du « Mouvement suisse pour la liberté » (MLS) dans le magazine Schweizerzeit n° 9 du 3 mai 2024, p. 25

Réflexions d'Anian Liebrand, parues dans « Standpunkt », la publication mensuelle de l'UDF Suisse de mai 2024

<https://anianliebrand.ch/ja-zu-stopp-impf-pflicht/>

Point final d'Anian Liebrand dans le magazine Schweizerzeit n° 9 du 3 mai 2024, p. 32

<https://anianliebrand.ch/stopp-impf-pflicht/>

Campagne OUI de l'Union Démocratique Fédérale (UDF)

<https://www.udf-suisse.ch/votation-actuelle/>

Campagne OUI du mouvement pour les droits civiques MASS-VOLL !

<https://www.mass-voll.ch/fr/mon-corps/>

De quoi s'agit-il dans l'initiative « Pour la liberté et l'intégrité physique » ?

<https://politbeobachter.ch/volksinitiative-fuer-freiheit-und-koerperliche-unversehrtheit/>

Explications du Conseil fédéral sur l'initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique »

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/votations/20240609/Initiative%20-pour-la-liberte-et-l-int%C3%A9grit%C3%A9-physique.html>

Informations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) sur l'initiative populaire « Pour la liberté et l'intégrité physique ».

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/strategie-und-politik/abstimmungen/volksinitiative-fuer-freiheit-und-koerperliche-unversehrtheit.html>

---

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#PolitiqueSuisse - [www.kla.tv/PolitiqueSuisse](http://www.kla.tv/PolitiqueSuisse)

#DroitsDuPeupleSuisse - Droits du peuple suisse -  
[www.kla.tv/DroitsDuPeupleSuisse](http://www.kla.tv/DroitsDuPeupleSuisse)

#InitiativesPopulairesSuisses - Initiatives populaires suisses -  
[www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses](http://www.kla.tv/InitiativesPopulairesSuisses)

#Suisse - [www.kla.tv/Suisse](http://www.kla.tv/Suisse)

#VaccinationObligatoire - Vaccination Obligatoire -  
[www.kla.tv/VaccinationObligatoire](http://www.kla.tv/VaccinationObligatoire)

---

**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**



- ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
- peu entendu, du peuple pour le peuple...
- des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](http://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter: [www.kla.tv/abo-fr](http://www.kla.tv/abo-fr)

---

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd'hui en réseau en dehors d'internet!**

Cliquez ici: [www.kla.tv/vernetzung&lang=fr](http://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

---

*Licence:*  *Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d'utiliser notre matériel avec l'attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte. Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n'est autorisé qu'avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.